

Discours du budget 2013

Mesdames,
Messieurs,

Les prévisions budgétaires, qui sont déposées ce soir, ont été élaborées dans un souci de contenir la hausse du niveau des quotes-parts municipales pour l'exercice de 2013.

Tout d'abord, j'aimerais vous rappeler que l'année dernière, le Conseil de la MRC annonçait une augmentation de 6,17 % des quotes-parts des municipalités s'expliquant, en grande partie, par la hausse des contributions au service du transport adapté (60 % de l'augmentation était effectivement liée à cette activité), et ce, dans le but de répondre adéquatement à la hausse de l'achalandage (± 10 %) de ce service de première ligne offert à l'ensemble des citoyens de la MRC.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain budget, nous devons tenir compte d'une augmentation du coût de la vie estimée à 2,1 % (la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation - l'IPC - pour la région de Montréal). Il faut aussi noter que la MRC doit encore composer avec l'impact important de deux hausses consécutives, soit en 2011 et 2012, de 1 % de la taxe de vente du Québec (la TVQ), des coûts supplémentaires toujours absorbés à même son budget annuel de fonctionnement.

Globalement, les membres du Conseil de la MRC ainsi que moi-même sommes heureux d'annoncer, ce soir, que l'augmentation des quotes-parts exigée aux municipalités sera contenue à 2,1 %. De l'avis du Conseil, cette augmentation est nécessaire pour deux raisons; répondre adéquatement aux différents enjeux régionaux ainsi que de permettre à la MRC d'offrir des services de qualité. L'effort exigé des municipalités varie donc de -13,10 % à +10,51 %, celui-ci étant directement tributaire de la variation 2012-2013 de la richesse foncière uniformisée (la RFU) de ces dernières.

Le budget global de l'année 2013 s'élève à 13,88 M\$ comparativement à 12,91 M\$ en 2012, ce qui représente une hausse des dépenses de $\pm 7,5$ %. Une portion importante de la variation, qui est imputable, en grande partie, au financement de l'emprunt du Parc éolien (le remboursement annuel du capital et des intérêts - partie D), sera totalement assumée par la société en commandite *Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.* qui remboursera annuellement la MRC.

De plus, la part réservée au budget du CLD augmentera de $\pm 25,5$ % provenant de l'inscription, au budget de l'année 2013, de la hausse du paiement de transfert résultant du renouvellement de l'entente pour le financement du CLD par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ainsi que de la contribution de la MRC au fonctionnement du commissariat agricole correspondant à 37 500 \$ affectés à même son surplus accumulé (aucun impact sur les quotes-parts municipales).

Par son investissement dans le fonctionnement du commissariat agricole, le Conseil de la MRC reconnaît l'importance de soutenir la diversification agricole sur son territoire.

De façon générale, nous pouvons vous préciser les éléments suivants :

- Des projets que nous n'avons pu réaliser en 2012 ainsi que le retour d'une portion du montant investi par la MRC (123 276 \$) dans le cadre du Fonds d'investissement régional du Bas-Richelieu (FIER) ont été affecté au prochain budget totalisant, pour les parties A à D, une affectation de 618 636 \$;
- Une affectation du surplus accumulé de 746 458 \$ est prévue afin de diminuer le taux unitaire dans le cadre de la gestion des déchets (partie G);
- Les projets, non récurrents et effectués en 2012, nous ont permis de réduire certains postes budgétaires.

De façon plus spécifique, nous vous présentons certains dossiers prévus pour l'année 2013 :

1. Administration générale :

Nous prévoyons :

- L'application de la politique de gestion contractuelle adoptée en décembre 2010 ainsi que du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC adopté le 14 novembre dernier, le tout conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- La majoration de la rémunération des élus ainsi que de la structure salariale des employés selon la variation de l'IPC de la région de Montréal;
- La mise à jour de la gestion des documents pour faciliter la gestion du calendrier de conservation;
- L'augmentation des contributions au fonctionnement d'organismes de la région;
- Le maintien du fonds de la MRC pour le soutien au développement régional comprenant, pour 2013, une somme de 38 587 \$;
- L'augmentation des dépenses liées à l'entretien du centre administratif de la MRC.

2. Informatique :

Nous présageons :

- L'achat d'une unité de sauvegarde sécuritaire (matériel et logiciel) pour la MRC et le CLD;
- Les municipalités de Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert et Yamaska pourront continuer à bénéficier d'un regroupement d'achats via la MRC afin d'offrir aux professionnels et aux contribuables un service « d'unités d'évaluation en ligne »;

- La MRC ainsi que les municipalités de Saint-David et de Saint-Roch-de-Richelieu continueront à partager les coûts du droit d'accès au logiciel web « e-Documentik » pour la gestion des archives;
- L'achat des équipements nécessaires à un accès sans fil pour les bureaux municipaux;
- L'augmentation de la sécurité du réseau de fibres optiques ainsi que du serveur « Exchange » de la MRC;
- L'acquisition du logiciel de comptabilité « Acomba »;
- Le remplacement de 2 ordinateurs incluant les équipements connexes.

Enfin, nous prévoyons acquérir, en 2013, un logiciel spécialisé dans la gestion des réunions du conseil et des comités, communément appelé « conseil sans papier », dans le but d'économiser du temps et de l'argent.

3. Sécurité incendie et civile :

Nous poursuivons la coordination du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et la réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre découlant de ce schéma. Le tout en collaboration avec les membres du comité régional de la sécurité incendie et civile.

Ces actions consistent, entre autres, à :

- La réalisation de différentes études pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- La transmission du rapport des activités et de synthèse au ministère de la Sécurité publique (MSP);
- La proposition des activités de sensibilisation du public qui seront utilisées dans le cadre des visites de prévention et d'inspection;
- La réalisation et le support aux municipalités concernant les différents programmes (borne incendie, véhicules d'intervention, sensibilisation du public, système de réception et de traitement de l'alerte);
- Les visites et l'entretien du site régional de communication, de même que l'installation d'un ponceau afin d'améliorer l'accès au site;
- Le développement d'une approche régionale en sécurité civile..

De plus, nous prévoyons offrir une formation en sécurité civile pour les intervenants municipaux de première ligne (responsables des mesures d'urgence) ainsi que l'acquisition d'un logiciel spécialisé, le tout, grâce à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) offerte par *Sécurité civile Canada*.

4. Interventions à caractère supralocal :

Nous continuerons d'assumer une partie des coûts liés au parc Regard sur le fleuve, à la Maison des Gouverneurs, au Biophare, à l'animation des écluses du canal de St-Ours ainsi qu'à l'installation, l'enlèvement, l'entretien et l'entreposage des bouées de positionnement (signalisation) sur la partie navigable de la rivière Yamaska et pour les bouées de limite de vitesse dans les chenaux du territoire de Sainte-Anne-de-Sorel.

5. Transport collectif :

Le projet d'implantation d'un service régional de transport collectif a été identifié dans la planification stratégique régionale de l'écocollectivité comme un des projets structurants sur le territoire. Dans la foulée de cette reconnaissance et pour faire suite au dépôt du rapport du comité régional « PROJET FAMILLE-TRANSPORT PORTRAIT DE LA SITUATION DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL », les membres du Conseil de la MRC ont convenu de former un comité de transport collectif composé de 6 membres.

Ce comité s'est vu confier le mandat suivant :

- Identifier les cinq actions à prioriser afin d'amorcer la mise en œuvre des différentes recommandations découlant du portrait de la situation en transport sur le territoire de la MRC;
- Élaborer, suite à cette priorisation, un plan de travail et de mise en œuvre à court terme pour les cinq actions ciblées;
- Faire un rapport périodique des travaux au Conseil de la MRC dans le but d'obtenir l'aval des membres du Conseil;
- S'adjoindre au besoin des personnes ressources spécialisées dans le domaine.

Une somme de 25 000 \$ est prévue au budget de 2013 afin d'approfondir les recommandations, d'établir le plan d'action, ou encore, pour entreprendre des actions concrètes en cette matière.

6. Transport adapté :

Le *Service de transport adapté et collectif régional (STACR)* de la MRC de Pierre-De Saurel continuera, en 2013, à offrir un excellent service à la population de l'ensemble du territoire de la MRC. La bonne nouvelle est que l'augmentation de l'achalandage, estimé à 4 % pour 2013, laisse croire que le service offert est apprécié par les utilisateurs.

Le budget de l'organisme sans but lucratif prévoit une indexation des coûts de l'ordre de 3,5 % pour la prochaine année. La contribution de la MRC au transport adapté sera la même en 2013 comparativement en 2012, soit un montant de 215 688 \$. Nous prévoyons que le ministère des Transports (MTQ) maintiendra également sa contribution à ce service essentiel qui sera de l'ordre de 267 646 \$ pour la prochaine année.

7. Gestion des matières résiduelles :

La MRC complétera, à l'automne 2013, le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui a débuté à l'automne 2012. D'ailleurs, je profite de l'occasion qui m'est offerte ce soir pour vous inviter à participer en grand nombre aux consultations publiques sur le sujet qui auront lieu les 12 et 19 février prochain.

Nous prévoyons réaliser certaines actions qui seront prévues au prochain PGMR telles que :

- Le projet « ICI on récupère » qui permet, depuis plusieurs années, de favoriser de meilleures performances en matière de récupération dans les industries, commerces et institutions (ICI) afin qu'elles obtiennent ultimement une reconnaissance de Recyc-Québec. Ce projet permet, bon an, mal an, à des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy de parfaire leurs connaissances au moyen d'un stage;
- Le projet de récupération des piles usées, cartouches d'imprimantes et de cellulaires est également maintenu, de même que la récupération des équipements de réfrigération/congélation en collaboration avec Recyc-Québec. Il en est de même pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Une étude complémentaire sur les matières résiduelles dans les ICI;
- Les activités dans le cadre de la semaine de l'écocollectivité (conférences, kiosque, ateliers sur le compostage domestique);
- L'implantation d'un écocentre régional à très court terme.

Aussi, nous poursuivrons la procédure afin de définir la solution appropriée en vue de valoriser nos matières résiduelles. Entre autres, nous prévoyons la mise sur pied d'un projet pilote relativement à une collecte de matières organiques sur un nombre restreint de portes dans le but de vérifier la faisabilité d'une telle collecte sur notre territoire.

Un montant est aussi prévu pour couvrir les frais des procédures judiciaires en lien avec le dossier de la gestion des matières résiduelles.

Évidemment, nous continuerons à assurer la gestion du contrat de collectes des matières résiduelles. Enfin, le Conseil de la MRC prévoit utiliser une partie importante des surplus accumulés afin de diminuer significativement le taux par unité d'occupation en 2013. Cette affectation correspond, pour le groupe des 8 municipalités, aux coûts associés à la collecte sélective pour l'année à venir.

Le coût unitaire de base pour la gestion des matières résiduelles sera de 151,22 \$. Ce taux s'appliquera aux municipalités suivantes : Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu alors que le groupe des huit formé des municipalités de Saint-Ours, Sorel-Tracy, Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Saint-David et Yamaska, profitera d'une affectation du surplus supplémentaire pour atteindre un coût unitaire de 117,72 \$.

En terminant, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demeurera sous contrat avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-St-François jusqu'au 31 décembre 2016.

8. Gestion des cours d'eau :

Nous prévoyons :

- La poursuite de certains travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau débutés en 2012 : Branche 17 de la 3^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche principale du cours d'eau Fagnan et Branche 15 de la 3^e Rivière du Pot-au-Beurre;
- De nouveaux travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau suivants : Branche 2 de la 1^e Rivière du Pot-au-Beurre (décharge des 20 Sud), Branche 4 de la 1^e Rivière du Pot-au-Beurre (décharge du couvent), Décharge du Trait Carré et Coulée d'en Bas;
- Le suivi des projets assujettis à une évaluation environnementale par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) : Rivière du Pot-au-Beurre, cours d'eau du Marais, Branche 19 de la 1^e Rivière du Pot-au-Beurre;
- La confection d'un dépliant décrivant la prochaine politique de gestion des cours d'eau qui sera adoptée prochainement;
- La confection de cartes du territoire pour les municipalités;
- Une collaboration à des projets de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et également la réalisation d'expertises spécifiques à certains dossiers;
- Le versement, encore cette année, de la contribution financière allouée aux deux organismes de bassins versants du territoire (0,10 \$ par personne);
- Des honoraires professionnels pour couvrir les frais d'un éventuel procès lié à ce dossier.

9. Programme Climat municipalités :

La MRC désire réaliser le programme Climat municipalités dans le but de doter les administrations municipales d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'élaborer un plan d'action visant leur réduction.

La MRC, signataire d'une entente avec le MDDEFP pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sorel-Tracy qui avait déjà initié une telle démarche), a mandaté en 2012, le Technocentre en écologie industrielle afin d'accompagner celles-ci dans ce processus. Pour 2013, les étapes à franchir seront les suivantes :

- Réaliser le bilan des émissions de GES;
- Déterminer l'objectif de réduction des émissions de GES de la collectivité;
- Rédiger le plan d'action et définir des mesures de suivi.

10. Mise en œuvre de la politique familiale :

La coordonnatrice verra, en collaboration avec le comité régional de la famille, à :

- Coordonner le dossier « famille » à la MRC;
- Mettre en œuvre le plan d'action régional;
- Appuyer les initiatives des comités locaux;
- Représenter la MRC au sein de plusieurs comités externes (relations avec les différents organismes sur le territoire).

De plus, nous verrons à assurer le suivi des projets définis par les membres du comité régional de la famille (CRF) touchant différents aspects tels que l'administration municipale, l'aménagement du territoire et l'habitation, la sécurité, l'environnement, le transport ainsi que les loisirs, culture et vie communautaire.

Par exemple, nous prévoyons :

- La création d'une application mobile du guide des ressources 12-17 ans;
- L'impression d'un guide pour favoriser l'accès aux logements de qualité pour les familles;
- Le projet ISO-Famille;
- La participation financière à un site web grand public du CSSS sur la prévention;
- La mise à jour et la réimpression du répertoire des parcs et des espaces verts;
- La coordination et la participation à la journée de la famille.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 26 145 \$ pour la mise en œuvre de projets recommandés par le comité dans le cadre de la politique familiale en 2013. De ce montant, une somme de 8 979 \$ sera affectée au surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2012.

11. Réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) :

En mars 2012, la MRC déposait une résolution demandant une aide financière pour les municipalités de Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Saint-David, Yamaska, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre de la réalisation d'une démarche MADA au montant maximal de 82 000 \$. Il faut noter que Sorel-Tracy est exclu de la demande puisque cette dernière a déjà entrepris sa démarche auparavant.

Une démarche MADA vise l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action en faveur des personnes âgées d'une collectivité, et ce, au bénéfice de tous les citoyens. Ce processus doit nécessairement susciter l'engagement des élus, des services municipaux, des partenaires du milieu et des organismes qui les représentent, et mener à la mise en œuvre d'actions concrètes pour les aînés de leur territoire respectif.

La coordonnatrice verra à :

- Coordonner le dossier régional MADA à la MRC;
- Élaborer, avec l'aide du comité, la politique régionale des aînés ainsi que son plan d'action;
- Appuyer les municipalités participantes dans la démarche.

12. Mise en œuvre de la politique culturelle :

La coordonnatrice au développement culturel sera responsable d'assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et d'appuyer les initiatives des différents comités locaux, en collaboration avec les membres du comité régional culturel (CRC).

Plusieurs projets seront réalisés en 2013 :

- La documentation du patrimoine bâti en collaboration avec la ville centre;
- La 4^e année des enquêtes orales amorcées en 2010;
- La création d'un circuit touristique;
- Le développement d'un portail culturel régional dédié à la culture en collaboration avec la ville centre;
- La poursuite de l'expérience photographique du patrimoine;
- La promotion des journées de la culture;
- Le projet de médiation culturelle Foudl'art (artistes jumelés à des classes du niveau primaire pour réaliser une œuvre collective sur leur milieu).

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 68 337 \$ pour la mise en œuvre de projets proposés par le comité régional dans le cadre de la politique culturelle en 2013. De ce montant, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accordera une subvention de 16 650 \$ pour la réalisation de projets culturels et de 24 000 \$ associés au fonctionnement de la coordonnatrice (rémunération, avantages sociaux, contributions de l'employeur, déplacement, formation, etc.). Enfin, une somme de 24 322 \$ sera affectée au surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2012.

13. Aménagement du territoire :

Nous prévoyons :

- Certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement durable;
- La poursuite de l'entente, renouvelée en 2012, concernant la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Robert, Saint-David et de Saint-Ours;
- La mise en œuvre du Plan de conservation et de mise en valeur des boisés (politique des arbres, reprise des travaux du comité);
- L'exécution de certaines expertises en génie forestier et l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI);
- La mise en place d'un fonds de protection des boisés de moins de 4 ha;
- La caractérisation du milieu agricole;
- L'identification des îlots déstructurés afin de respecter l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- L'identification et la protection des milieux humides;
- La participation à la mise en place des différentes routes touristiques (Route des Navigateurs, Route du Richelieu) en collaboration avec la CRÉ et le CLD.

14. Développement économique :

Nous poursuivrons également notre participation dans le cadre de la campagne de la Fierté régionale (35 000 \$) en étroite collaboration avec le CLD et la ville centre.

Nous contribuerons aussi au fonctionnement du CLD de Pierre-De Saurel, notre partenaire au développement économique et touristique, à la hauteur de 1 590 031 \$ incluant les quotes-parts municipales, le financement du MDEIE au fonctionnement du CLD, le financement du MAMROT concernant l'agent de développement rural, une portion des coûts du commissariat agricole, les services de la technicienne en informatique et le dépliant touristique.

La contribution de la MRC au fonctionnement de l'organisme *Réseau cyclable de la Sauvagine* qui voit au bon fonctionnement de la piste cyclable régionale sera augmentée de 10 000 \$ en 2013 pour atteindre 40 715 \$ soit une augmentation de 32,56 %. Au niveau de l'infrastructure, nous prévoyons injecter une somme supplémentaire de 11 550 \$ pour l'entretien de la piste cyclable régionale ainsi qu'un montant de 10 000 \$ associé au développement de la Route verte numéro 3.

Enfin, le ministère des Transports (MTQ) accorde maintenant une subvention totalisant 50 % des coûts de l'entretien des 8,974 kilomètres correspondant à la portion de la piste cyclable régionale prolongeant la Route verte numéro 3, et ce, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ du kilomètre dans le cadre de son programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

À court terme, nous prévoyons également la préparation des plans et devis ainsi que d'une étude approfondie des coûts dans le but de présenter une demande d'aide financière au MTQ relativement au prolongement de la piste cyclable régionale vers l'est.

Par ailleurs, nous suivons toujours de près l'évolution du dossier du réseau Internet haute vitesse en milieu rural. À ce sujet, la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel a maintenant atteint les deux cents branchements. La coopérative, appuyée par la MRC et le CLD, procédera bientôt au lancement d'une campagne publicitaire plus agressive dans les municipalités rurales afin d'informer les clients potentiels au sujet de la stabilité du réseau d'Internet haute vitesse ainsi que pour promouvoir la qualité du service offert par la coop.

De plus, nous continuerons à contribuer aux travaux du comité de gestion du réseau de fibres optiques en collaboration avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy et trois autres partenaires privés (Sogetel, Télébec, Réseau d'informations scientifiques du Québec - RISQ). Nous sommes heureux que ce réseau de fibres optiques, servant d'abord qu'à la MRC, aux municipalités et aux partenaires participants, contribue finalement à offrir une alternative enviable aux citoyens ruraux de la région ignorés par les « joueurs majeurs » de l'industrie d'Internet haute vitesse.

Inspiré par l'Agenda 21 de la Ville de Sorel-Tracy, la MRC a instauré, au début de l'année 2010, un processus d'élaboration d'une planification stratégique en développement durable. Sous l'effigie de l'écocollectivité Pierre-De Saurel, la MRC veut ainsi promouvoir une vision commune du développement de la région. En 2013, la MRC investira un montant de 5 959 \$ supplémentaires dans la mise en œuvre de ce projet de société.

En complément à cette planification, la MRC poursuivra la gestion, en collaboration avec le comité, du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD) puisque les municipalités de Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel ont été reconnues par le MAMROT comme étant des territoires dévitalisés.

Nous poursuivrons également la livraison des différents programmes de rénovation domiciliaire sur l'ensemble du territoire de la MRC. En effet, plus d'une vingtaine de dossiers devraient être traités en 2013 au bénéfice de la population.

À noter que le territoire de la ville centre est, depuis quelques années, couvert par la MRC et que c'est dans cette municipalité que nous retrouvons le plus de dossiers liés au programme d'adaptation de domicile (PAD). Les autres programmes offerts par la MRC, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), sont : Réno-Village, Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) et Programme de réparation d'urgence (PRU).

Une somme de 5 000 \$ est aussi prévue afin de soutenir des projets liés à notre jumelage à la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) en France.

En terminant le volet « développement économique », il est important de souligner que la MRC suivra de près la progression du dossier éolien sur son territoire mené par la Société en commandite *Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.*

15. Évaluation municipale :

Nous assurerons la mise à jour des rôles d'évaluation, représentant un coût de 84 512 \$, pour les neuf municipalités sous la compétence de la MRC : Saint-David, Massueville, Saint-Aimé, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Yamaska et Saint-Gérard-Majella.

La firme d'évaluateur, mandatée par la MRC, poursuivra aussi les travaux de maintien de l'inventaire totalisant 20 497 \$ en 2013. Les municipalités concernées seront Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska.

Il n'y aura aucun travail d'équilibrage des rôles d'évaluation au cours de l'année 2013. Enfin, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) exige des organismes municipaux responsables de l'évaluation de procéder, au plus tard en 2016, à la modernisation réglementaire des dossiers de l'évaluation foncière. À cet égard, la MRC prévoit une contribution additionnelle des municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu et de Yamaska pour ces travaux estimés à 8 796 \$ en 2013.

Voilà donc l'essentiel des actions prévues au budget 2013. Nous sommes persuadés que celles-ci permettront à la MRC de bien jouer son rôle au sein de la grande région de Pierre-De Saurel. Je cède maintenant la parole à Madame Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles au sein de la MRC, qui aura le plaisir de vous présenter sur grand écran le budget 2013 « en chiffres ».

Gilles Salvas, préfet
Le 28 novembre 2012